

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE N° 38A
le 1^{er} novembre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

UNRWA

(L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT)

Texte de la déclaration qui doit être prononcée à la
Commission politique spéciale par le représentant du
Canada, M. Paul Beaulieu, le lundi 1^{er} novembre 1965.

La délégation du Canada a étudié avec tout le soin qu'ils méritent les rapports du Commissaire général décrivant les activités de l'Office au cours des deux dernières années. Nous avons aussi écouté avec attention les déclarations et commentaires faits par les différentes délégations depuis le début des débats sur cette importante question. Je veux tout d'abord exprimer l'admiration de mon gouvernement à l'endroit du dévouement réel dont le Commissaire général et le personnel de l'Office font preuve dans l'accomplissement des tâches ardues qui leur incombent. Je suis de plus heureux de féliciter M. Michelmore pour l'exposé très clair qu'il nous a présenté sur la situation actuelle de l'Office.

Un point qui semble rencontrer l'unanimité des délégations, c'est l'aspect humanitaire des activités de l'Office de secours. Qu'il y ait des divergences de vue quant à la façon la plus adéquate d'alléger le sort des réfugiés de Palestine ne saurait nous étonner; cependant ma délégation croit que ces divergences ne doivent pas voiler la tâche qui incombe à la communauté internationale: faciliter la mission de l'Office chargé par les Nations Unies de fournir assistance à ces réfugiés. C'est dans cette perspective que les quelques remarques qui suivent doivent être interprétées.

Le Canada, aussi bien son gouvernement que les organisations privées d'entraide, n'a pas ménagé depuis 1950 son appui à l'Office soit par des contributions gouvernementales en denrées ou en espèces, soit par des contributions volontaires de la part des associations bénévoles canadiennes. Cette aide, sous des formes diverses, a contribué, nous l'espérons, - et c'était là son but essentiel - à pourvoir dans une certaine mesure au besoin des réfugiés dans les domaines de l'alimentation, de la santé, et de l'éducation. En ce qui concerne la formation professionnelle des jeunes réfugiés, le gouvernement canadien se félicite d'avoir pu s'associer, lors de l'Année mondiale du réfugié, à l'effort de création du Centre de Sibling qui, comme un nombre d'autres Centres dirigés par l'Office, donne à au moins une partie de la génération présente des réfugiés palestiniens l'entraînement et la formation sans lesquels ils ne pourraient aider leur communauté. Le Canada est heureux de faire effort commun avec ces